

CONSIGNES



- **Toutes les alertes doivent être prises au sérieux.**
- **Il se peut que les premières fumées ne soient pas visibles :**

En cas d'alarme, vous devez donc contrôler chaque pièce de votre habitation.

- **Si le détecteur se déclenche suite à une fausse alerte (fumée de cuisine...).**

Vous avez la possibilité de désactiver l'alarme durant 10 mn en pressant le bouton test. Cela vous laissera le temps d'aérer la pièce. Le détecteur reviendra en fonctionnement normal après ce laps de temps.

Au terme de la loi n°2010-238 du 9 mars 2010, modifiée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dites loi ALUR, tous les logements devront être équipés, au cours de l'année 2015, d'un détecteur de fumée normalisé. La finalité de ce dispositif est de permettre de réduire le nombre de victimes d'incendie, en augmentant significativement ces dernières années.

En effet, 70 % d'entre elles décèdent la nuit sans avoir pu être réveillées.

TEST MENSUEL LOCATAIRE



Attention !

Le détecteur doit être testé 1 fois par mois par vos soins à l'aide du bouton test.

- Le bouton test vous garantit la bonne marche de votre détecteur.

Appuyer sur ce bouton quelques secondes et l'alarme se déclenche puis s'interrompt rapidement. N'utilisez aucune autre méthode de test (cigarette, briquet...) au risque de détériorer votre détecteur ou de causer des dégâts à votre habitation.

- Le détecteur effectue des autotests réguliers. Un voyant rouge clignotera toutes les 45 secondes pour vous indiquer que le produit fonctionne.



Bouton test

DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE



IL PEUT NOUS SAUVER LA VIE



QUEL DETECTEUR



Il vous a été délivré le détecteur de marque El Electronics, certifié EN 14604-NF 292.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- Alarme d'intensité sonore 85db minimum à 3 mètres du boîtier.
- Alimentation par batterie autonome garantie 10 ans (batterie non remplaçable et indémontable).
- Bouton test



COMMENT ÇA MARCHE

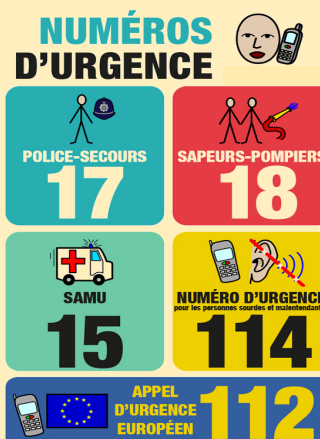


Le détecteur de fumée est conçu pour déclencher une alarme sonore dès les premiers signes de fumée.

- Il n'empêche pas l'incendie mais il détecte les fumées, puis vous alerte.
- Il ne détecte ni les gaz, ni la chaleur...

Par exemple :

Si un feu se déclare chez vous pendant votre sommeil, le détecteur se déclenche et vous réveille. Il vous permet dans un très court délai d'appeler les secours.



OU EST-IL INSTALLÉ



- Le détecteur est posé à proximité des chambres.
- Jamais de détecteur dans la cuisine ou la salle de bains ou à proximité de ces deux pièces,

(il y aurait trop de déclenchements intempestifs en raison des vapeurs et fumées de cuisson).

- Le détecteur est fixé au plafond, ou à défaut en partie haute du mur (si la pose au plafond est impossible).

